

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Frédéric Gustave Louis Ballieu, enseigne de vais- seau à Anvers.

(Voir le n^o 218 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête en date du 19 février 1845, le sieur Ballieu demande la naturalisation ordinaire. Le pétitionnaire est né à Anvers, le 22 janvier 1814, de parents Français et établis en Belgique. Se croyant Belge, il a négligé de remplir les formalités prescrites par l'article 9 du Code Civil, pour obtenir cette qualité.

C'est en 1827 qu'a commencé sa carrière maritime, et il navigua alors, en qualité de mousse, à bord du navire *Alexandre*, en destination de Buénos-Ayres; l'année suivante, il fit sur le même navire, un voyage à New-York et, en 1829, il se rendit en la même qualité à Batavia, sur la frégate *Schelde*, et enfin en 1830 il navigua en qualité de novice, à bord du navire *Rosalie*, allant aussi à Batavia.

A partir de 1833, le pétitionnaire est entré dans la marine Belge; successivement aspirant de 2^e et de 1^{re} classe, il fut enfin élevé au grade d'enseigne de vaisseau.

D'après son état de service, le pétitionnaire a été embarqué sur la flottille, la goëlette *Louise-Marie*, sur la *British-Queen* et sur le *Macassar*, avec lequel il a fait deux voyages aux Grandes Indes, en 1843 et 1845.

La conduite du pétitionnaire a toujours été bonne, et les autorités consultées estiment qu'il a droit à la faveur qu'il réclame.

Dans la séance du 16 mars dernier, la Chambre des Représentants a pris cette demande en considération, à la majorité de 40 suffrages contre 11.

CHRISTYN Comte DE RIBAU COURT, Rapporteur.